

Equipements de protection individuelle obligatoires pour l'accès aux plateaux techniques

Les équipements ci-dessous doivent faire l'objet d'un achat par les familles des élèves inscrits en classe de 3^{ème} PEP à la rentrée 2018.

Ils seront exigés pour l'accès aux plateaux techniques.



1 blouse de travail de couleur bleu bugatti (ou sombre)

100 % coton obligatoire

Marquage CE obligatoire



1 paire de chaussures de sécurité basse

Marquage EN ISO 20345 S1P obligatoire